

# DEMANDE DE MÉDIATION

Vous saisissez le médiateur en tant que\* :

- Employeur
- Indépendant
- Particulier
- Artiste-auteur
- Marin

## **Vous êtes Employeur, Particulier, Artiste-auteur ou Marin :**

- Enregistrez ce formulaire en le renommant de la manière suivante : **NOM\_PRENOM\_IDENTIFIANT.pdf**
- Adressez ce formulaire avec vos documents et pièces justificatives par courriel au médiateur urssaf de votre région ([adresses mail disponibles via ce lien](#))

## **Vous êtes Indépendant :**

- Enregistrez ce formulaire en le renommant de la manière suivante : **NOM\_PRENOM.pdf** et adressez-le avec vos documents et pièces justificatives par courriel au médiateur du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants : **mediateur@secu-independants.fr**

## MES COORDONNÉES

Civilité \* :  
Nom \* :  
Prénom \* :  
Adresse de correspondance :  
Code postal :  
Ville :  
Téléphone \* :  
Adresse électronique \* :  
NIR (N° de Sécurité sociale) \*\* :  
Numéro de compte cotisant :  
Siren ou Siret :  
Raison sociale :

## CONTENU DE LA DEMANDE

Date de la démarche initiale auprès de votre Urssaf :  
Suite donnée :                    pas de réponse dans un délai minimum d'un mois  
    rejet                    Date du rejet :  
Motif de la saisine \* :  
Mon message :  
(en quelques lignes, exposez votre situation au médiateur – si vous manquez de place, complétez votre demande dans votre courriel)

\* Ces zones sont obligatoires. \*\* Cette zone est obligatoire pour les indépendants.



## JOINDRE DES DOCUMENTS

Pour appuyer votre demande, vous pouvez ajouter des pièces jointes à votre courriel :

- Seuls les fichiers au format PDF, Word, Excel, Powerpoint, JPEG, PNG, TIFF sont autorisés.
- Vous pouvez joindre jusqu'à 4 fichiers.
- Le poids de chaque fichier ne doit pas dépasser 2 Mo.
- Le poids total de l'ensemble des fichiers ne doit pas dépasser 8 Mo.

Les informations recueillies pour le traitement de votre situation, font l'objet d'un traitement informatisé mis en œuvre par l'Urssaf, et pour le compte du CPSTI en ce qui concerne la médiation de ce dernier. Elles seront accessibles uniquement par les personnes habilitées. Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre connaissance des informations accessibles sur le site [urssaf.fr](http://urssaf.fr), onglet « politique de confidentialité ».

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement de vos données personnelles, sous réserve d'obligations légales.

Pour exercer vos droits, veuillez contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse [informatiqueetlibertes.acoss@acoss.fr](mailto:informatiqueetlibertes.acoss@acoss.fr)

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).